

N/REF : 18/05/2026 16H37 C:025730 I:32009
V/REF : ODS-2026-000720
V/Email reçu le Lundi 18/05/2026 a 16H37

PLURALIS
Le Foyer de l'Isere
21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38030 GRENOBLE CEDEX 2

V/REF.IMM. 0192
IMMEUBLE : LE GRAND CHENE -0192
RUE DU GRAND CHENE
N° 1-15/32-42
38140 IZEAUX

St Martin-H, le 17 Juin 2026

Référence Marché: LG/HYG VIDANGE 2025-2027-CEIS
LOCALISATION : ALLEE 11 GRAND CHENE - IZEAU - MME TURAN - LOGEMENT N° 11
MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGARD SITUÉ DEVANT LE LOGEMENT N°11 (MME TURAN) ET
NOUS TRANSMETTRE LE RAPPORT D'INTERVENTION
Donneur d'ordre : Mme A PARIS

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 19/05/2026 A 10H15
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
DÉBOUCHAGE HAUTE PRESSION ET NETTOYAGE DU REGARD SIPHOIDE DEVANT
L'ENTRÉE.
CONTRÔLE D'ÉCOULEMENT
REMARQUE : LE REGARD SIPHOIDE N'A PAS EU D'ENTRETIEN DEPUIS AU MOINS 3
ANS.

OBSERVATIONS : AS AB Email envoyé le 12/06/26 a 12H10 Mme A PARIS

AS AB Email envoyé le 20/05/26 a 14H34 Mme A PARIS

AH COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 19/05/26 A 18H07
PIERRE_CHAVANCE@PLURALIS-HABITAT.FR
AH COMPTE RENDU EN CC LE 19/05/26 A 18H07
AUDREY_CHOLLAT@PLURALIS-HABITAT.FR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT		
2,50	HYV100-H(s) 1	Technicien Lu-Ve 8h-18h	1	72,00		180,00
TOTAL H.T.						180,00
T.V.A. a 10,00%						18,00
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>198,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN